

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 22 FEVRIER 2016**

Date de convocation : 12 février 2016

Nombre de Membres en exercice : 24

Nombre de Présents : 15

Nombre de Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 21

L'an deux mille seize, le 22 février à 14h30, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 12 février 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET

**POUVOIRS :**

Mme Nicole GARRUCHET donne pouvoir à Bernard LABROSSE  
Mme Edith GUEUGNEAU donne pouvoir à Jean-Claude DUCARRE  
M. Thomas JOLY donne pouvoir à Didier CENARD  
M. André MAMESSIER donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE  
M. Fabien GENET donne pouvoir à Josianne CORNELOUP  
M. Gérald GORDAT donne pouvoir à Pierre BERTHIER

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. André ACCARY, M. Paul LORTON, M. Pierre MATHIEU, Mme Nicole GARRUCHET, Mme Edith GUEUGNEAU, M. Thomas JOLY, M. André MAMESSIER, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT.

**Subventions exceptionnelles**

Rapporteur: Jean-Marc NESME

2016-05

**Au vu des demandes de subventions, le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés**

**Décide d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes sur les fonds propres qui seront votés lors du BP 2016 :**

**Manifestations sportives :**

- TBCO : Tour du Pays Charolais Brionnais : 500 €
- Vélo Club du Charolais : Tour du Charolais : 500 €
- Société de concours hippique de La Clayette : 300 €

**Culture – Patrimoine – Communication et Tourisme**

- Marcynema : marcynémathèque : 1 200 €
- L'arc scène nationale : saison 2015/2016 : 10 000€

**Emploi et Services à la Personne et aux Entreprises :**

- Radio Cactus : 1 000€
- Boutique de Gestion : 3 000€

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, **décide de ne pas attribuer** de subventions aux organismes suivants :

- RCXV : saison 2015/2016
- FC Gueugnon section tennis : école d'arbitrage de tennis
- Centre d'Etudes des Patrimoines (CEP)
- Comité de foire de Charolles : foire exposition 2016

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture le 07/03/2016

et publié, affiché ou notifié le 07/03/2016

Réf AR 713-703206-  
200050276

Fait à Paray le Monial, 23 février 2016

Le Président,  
  
Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 22 FEVRIER 2016**

Date de convocation : 12  
février 2016

Nombre de Membres en  
exercice : 24

Nombre de Présents : 15

Nombre de Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 21

L'an deux mille seize, le 22 février à 14h30, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 12 février 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET

**POUVOIRS :**

Mme Nicole GARRUCHET donne pouvoir à Bernard LABROSSE  
Mme Edith GUEUGNEAU donne pouvoir à Jean-Claude DUCARRE  
M. Thomas JOLY donne pouvoir à Didier CENARD  
M. André MAMESSIER donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE  
M. Fabien GENET donne pouvoir à Josianne CORNELOUP  
M. Gérald GORDAT donne pouvoir à Pierre BERTHIER

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. André ACCARY, M. Paul LORTON, M. Pierre MATHIEU, Mme Nicole GARRUCHET, Mme Edith GUEUGNEAU, M. Thomas JOLY, M. André MAMESSIER, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT.

**Programmation de crédits au titre de la convention d'objectifs et de moyens**

Rapporteur: Jean-Marc NESME

2016-06

Il est proposé d'examiner une proposition de programmation de crédits territoriaux de l'Etat et de la Région au titre de la convention d'objectifs et de moyens.

Le rapporteur mentionne que suite aux dernières propositions votées en janvier, la Région a rappelé que les projets doivent s'inscrire dans une stratégie à l'échelle du Pays.

Il est également demandé d'indiquer, plutôt que des montants par projet, des taux d'intervention avec un plafond.

Pour les projets économiques : exigence d'une stratégie à l'échelle du Pays, même si après les projets se déclinent au niveau des intercommunalités.

Il a été aussi indiqué de s'assurer que les projets proposés s'engagent bien en 2016, pour ne pas bloquer des crédits inutilement.

Il est rappelé que cette programmation ne se limite pas à une liste d'opération mais décline un plan d'action détaillé, notamment la mobilisation de moyens en ingénierie et d'acteurs socio-économiques pour structurer la politique d'accueil.

**Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve la programmation prévisionnelle de crédits 2016, jointe à la présente délibération.**

Certifié exécutoire pour  
avoir été reçu à la Sous  
Préfecture le 07/03/2016

et publié, affiché ou  
notifié le 07/03/2016

Réf AR 713-7032016-  
200050276

Fait à Paray le Monial, 23 février 2016



Le Président,

Jean-Marc NESME

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 22 FEVRIER 2016**

Date de convocation : 12  
février 2016  
Nombre de Membres en  
exercice : 24  
Nombre de Présents : 15  
Nombre de Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 21

2016-07

Certifié exécutoire pour  
avoir été reçu à la Sous  
Préfecture le 07/03/2016

et publié, affiché ou  
notifié le 07/03/2016

Réf AR 713-7032016-  
200050276

L'an deux mille seize, le 22 février à 14h30, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 12 février 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET

**POUVOIRS :**

Mme Nicole GARRUCHET donne pouvoir à Bernard LABROSSE  
Mme Edith GUEUGNEAU donne pouvoir à Jean-Claude DUCARRE  
M. Thomas JOLY donne pouvoir à Didier CENARD  
M. André MAMESSIER donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE  
M. Fabien GENET donne pouvoir à Josianne CORNELOUP  
M. Gérald GORDAT donne pouvoir à Pierre BERTHIER

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. André ACCARY, M. Paul LORTON, M. Pierre MATHIEU, Mme Nicole GARRUCHET, Mme Edith GUEUGNEAU, M. Thomas JOLY, M. André MAMESSIER, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales ;  
Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;  
Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;  
Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents : santé et prévoyance**

Rapporteur: Jean-Marc NESME

Compte tenu de l'évolution des effectifs, des contraintes budgétaires et des échanges avec le Centre de Gestion et la MNT,  
En accord avec l'ensemble des agents de la Collectivités,  
Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique paritaire,

Après en avoir délibéré, Le Bureau décide à l'unanimité, pour l'ensemble du personnel du PETR du Pays Charolais Brionnais recruté pour un an et plus :

- De participer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 30 € maximum, à concurrence de la dépense, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.
- De participer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, pour la complémentaire santé à la couverture de protection sociale complémentaire souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 50 € maximum, à concurrence de la dépense, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à un Contrat Individuel Santé labellisé.

Fait à Paray le Monial, 23 février 2016



Le Président,

Jean-Marc NESME

Orientation stratégique 1 : Redonner une attractivité au territoire autour d'une identité rurale moderne

OBJECTIFS PARTAGES (2015-2017/20)	ACTIONS ANNUELLES (2016)	MOYENS : en ingénierie	MAITRE D'OUVRAGE	Remarques sur dossiers	INDICATEURS (= COUTS ESTIMES (= CT prévisionnel de l'action))	Région convention territoriale (estimation montant sub projet)	Modalités Région	Etat convention territoriale	LEADER	secto Etat/ ANS	secto FEADER	secto Région	Département		
Objectif 1.1 : Développer une politique d'accueil volontariste et cohérente	Ingénierie généraliste accueil + thématique habitat/urbanisme, services	1 poste animation généraliste, 1 poste animation LEADER, 1 poste gestion Pays/Leader, 1 poste animation CLS et services, 1 poste urbanisme/habitat	PETR	en instruction	INDICATEURS (= objectifs qu'on se fixe pour l'année : réalisations de 2 opérations, recrutement d'un animateur, mise en place et réunion d'un comité et d'un copil) - 4 réunions du comité syndical avec point sur politique d'accueil et mise en oeuvre de la convention systématique - 3 à 5 réunions de Bureau (certains jumelés avec comité LEADER), 1 comité de pilotage annuel avec les associations locales et les porteurs de projets pour améliorer la coordination et l'accompagnement des porteurs de projets. Développement du pôle conseil habitat/urbanisme avec l'ADIL et le CAUE; mise en place d'au moins 1 formation sur le territoire sur le BBC; sur habitat; Réunions dans toutes les CC pour élaboration de stratégies interco de habitat; 1 comité de pilotage annuel sur mise en oeuvre de la stratégie et de la convention; pour chaque thématique développée, au moins 1 CP annuel; Pour la santé : lancement opération recherche professionnels de santé dans un cadre partenarial. Lancement en février avec objectif d'installation de 3 médiateurs mini... sur tourisme, 4 Rencontres du Tourisme avec les 500 prestataires pour améliorer l'offre, mise en place seminaire puis groupes de travail sur mutualisation,	252 600 €	60 000 €		62 200 €	17 000 €					
Objectif 1.2 : faire aboutir le projet de candidature UNESCO	Réalisation des études nécessaires à l'inscription sur la liste des biens nationaux; Elaboration de PLUI	Etudes, inventaire, diagnostic, pilotage comité scientifique + actions d'animation et de sensibilisation de la population autour du projet	PETR	Instruction en cours. A priori, la Région ne soutiendra pas ce projet	123 000 €	50 000 € ?		50 000 € ?	?				14 500 €		
Objectif 1.2 : faire aboutir le projet de candidature UNESCO	Elaboration de PLUI	Elaboration études/Diag PLUI sur CC Semur, CC Pays Clayetols, CC du Charolais	CC	3 projets vont se lancer au printemps. Coût par projet entre 130 et 200K€	500000 pour 3 PLUI	120 000 €	amont avec un plafond de sub par projet de 40K€. Le cahier des charges devra être	pour les 3 PLUI	150 000 €	DGD					
Objectif 1.2 : faire aboutir le projet de candidature UNESCO	Requalification avenue Charles de Gaulles, dans le cadre du projet global de requalification du centre ville et d'attractivité	Elaboration études/Diag PLUI sur CC Semur, CC Pays Clayetols, CC du Charolais	Ville de Paray-le-Monial	Dossier en instruction (AR déjà fait par la Région)	3 000 000 €	150 000 €	Taux max de 20% - Plafond de 150 000€	Remarque Région : sur projets aménagements urbains : respect critères écoconditionnalité	€	75000 notifié					

Orientation stratégique 2 : Développer des services adaptés aux besoins de nouvelles populations

OBJECTIFS PARTAGES (2015-2017/20)	ACTIONS ANNUELLES (2016)	MOYENS : en ingénierie	MAITRE D'OUVRAGE	Remarques sur dossier	INDICATEURS (= objectifs qu'on se fixe pour l'année : réalisations de 2 opérations, recrutement d'un animateur, mise en place et réunion d'un comité et d'un copil...)	COUTS ESTIMES (HT pour les investissements, dépenses potentiellement éligibles)	Région convention territoriale (estimation montant sub projet)	Modalités Région	Etat convention territoriale	LEADER	secteur Etd / AYS	secteur FEADER	secteur Région	Département	Total subventions pour concours et FEADER	
2.1 Développer les services	Création d'un pôle enfance et jeunesse		Commune de Toulon sur Arroux			245000	49 000 €				MSA + CAF : 96 000€ sollicité Réserve parlementaire : 10 000€	oui éligible		20 000€ sollicité	0,51428571	
	Construction d'un restaurant scolaire		Commune de Bourbon Lancy	Plusieurs projets proposés pour 3ME d'investissement. 2 priorités : crèche (1,2ME) et restaurant scolaire + parking : 670K€. Commune inéligible à la DETR		460000	82 000 €	Taux max de 20% par opération avec un plafond de 150K€ dans les villes, 70K€ dans les bourgs SCOT et 50K€ hors pôles. Sous réserve de respect des critères d'éligibilité.			Dépôt programme d'investissement	oui éligible			0	
	Etude préalable Création d'un pôle scolaire et périscolaire		Commune de St Symphorien des Bois	dossier complet (AR fait par la Région pour autoriser le démarrage de travaux)	Les projets situés dans les villes et bourgs de l'armature urbaine seront prioritaires. Dans une logique de maillage de services sur l'ensemble du territoire, des projets situés dans des communes hors armature pourront être soutenus, à la condition qu'ils s'inscrivent dans une logique intercommunale et qu'ils répondent à la stratégie d'accueil du territoire. Dans cette logique, les projets de commerces multiservices situés hors armature pourront être soutenus, sous réserve d'étude de marché et d'avis favorable de la chambre consultative compétente.			refléchage LEADER	Pour les projets situés dans des communes, hors armature SCOT, il s'agit d'un équipement au regard d'une politique de services intercommunale bénéficiant à plusieurs communes et en quoi le projet s'inscrit dans la stratégie d'accueil du Pays.		20 000 €				0	
	Création d'un pôle périscolaire		Commune de St Maurice les Chateauxneuf			679852	50 000 €				DETR : 164 856€ (notifié) Réserve parlementaire : 300K€	non		notifié : 42 284	0	
	Création équipements périscolaires		Commune d'iguerande	Coût total réhabilitation pôle scolaire : 1,1ME		752765	70 000 €				50 000 €					0,3163738
	Création d'une plateforme e-commerce		CC Entre Somme et Loire			35 000 €										0,39853075
	Création de commerces multiservices		Commune Anzy le Duc	dossier déjà en instruction (AR fait par la Région)		222 000 €	Reflechage LEADER				15 000 €					0
	Restaurant multiservices		Commune de Chalmoux	travaux démarrés avant d'instruction	Pas possible réfléchir LEADER	500 000 €	15 000 €									0
	Etude AMO pour créer une médiathèque		Ville de Gueugnon			45 000 €	reflechage LEADER				36 000 €					0
	Etude préalable réhabilitation piscine (équipement nautique de loisirs)		CC du Pays de Gueugnon	dossier déjà en instruction (AR fait par la Région)		34 700 €	reflechage LEADER				27 760 €					0
Extension modernisation d'un gymnase		Commune de Marcigny		CC a délibéré pour fond de concours : 200K€	1 033 122 €	150 000 €				150 000 €				31K€ notifié	0,3446273	

**Orientation stratégique 3 : Créer des emplois en confortant les filières historiques en diversifiant l'économie et s'appuyant sur les richesses patrimoniales**

OBJECTIFS PARTAGES (2015-2017/20)	ACTIONS ANNUELLES (2016)	MOYENS : en ingénierie	MAITRE D'OUVRAGE	Remarques sur dossier	INDICATEURS (le caractère le caractère est lié pour l'année de réalisation de 2 opérations, secondaires, secondaires, mises en place et réunion d'un comité et d'un conseil)	COÛTS ESTIMÉS (= CT territorial (estimation) - montant des aides)	Région convention territoriale (estimation)	Modalités Région	Etat convention territoriale	LEADER	secto Etat / ARS	secto Région	Departement	
3.1 : Valoriser économiquement les marqueurs identitaires du Pays	Promotion fromage Charolais dans le cadre du concours national en Pays Charolais Biromans	Aide au montage du projet, recherche de partenaires, communication, intégration du projet dans la démarche de promotion du territoire	ODG	Dossier en cours de montage	Objectif : faire la promotion des filières qualité du territoire dans le cadre de cette manifestation nationale	50 000 €			10 000 €			10 000€ sollicité	10000€ sollicité	
	Acquisition d'un véhicule		Agence du Patrimoine		Objectif : relancer au moins un nouveau chantier d'insertion sur le territoire.	13 500 €			7 000 €					
	Accompagnement de la structuration d'une filière bois bocager en lien avec UNESCO	Articulation avec le projet UNESCO sur le berceau de la race Charolaise	PETR	Subvention CRB votée (environnement)	1 Comité de pilotage. Lancement du projet en février 2016, restitution en septembre des résultats des diag puis proposition de plan d'action	39 500 €			pour mémoire en 2016 crédits secto CRB 60% (programme 76-42 environnement et patrimoine naturel)				31 600 €	
	Développement de la Maison de la Mosaïque sur la friche industrielle de la Gare d'Alsace à Charolais		Association M comme Mosaïque		Objectif : poursuite reconversion de la friche en secteur tertiaire et touristique ; valorisation Canal du centre, Voie Verte, musée Charmoz, quartier de la gare	140 000 €				40 000 €	50 000 €			
	Démarche intelligence économique et économie de proximité ADIT/CCI		CCI	Projet engagé dossier en cours de montage	1 comité technique (Etat/Région, conseillers, Pays); 3 ateliers en mars, 1 séminaire de restitution en juin; plan d'actions arrêté pour septembre	45 000 €				16 000 €				
	Trophées de l'Entreprise		PETR		Trophées : 1 comité de pilotage du projet en février, lancement en avril, sélection en septembre, séminaire en novembre.	20 000 €				10 000 €				
	Actions de valorisation des parcs d'activité existants, reconversion friches et promotion économique		PETR		Comité de pilotage et animation avec les EPCI. Objectif : diag actualisé de toutes les zones du territoire fin 2016 + proposition de plan d'actions à l'été 2017. Lancement collectif de reconversion un plan d'action à l'échelle du Pays et déclinés au niveau de chaque site. + Approche marketing en cohérence avec politique régionale	40 000 €				30 000 €				
	Etude de faisabilité de création d'une zone d'activité de Vignaud à Bourbon Lancy		CC Entre Somme et Loire			40 000 €				15 000 €				
	Création hôtel d'entreprise sur le Parc d'activité du Charolais	Articulation avec le développement d'un pôle du Charolais sur Charolais	CC du Charolais		Objectif : Valorisation d'un pôle de développement économique du Charolais en articulation avec la halle technologique, la Maison du Charolais	918 000 €		Projet éligibles uniquement dans le cadre d'une stratégie économique préalable à l'élaboration du Pays. 10%max. - Plafond 800K€			non	450K€ DETR sollicité		
	Actions d'amélioration de la compétitivité des exploitants agricoles	Ingénierie Pays en articulation avec Charolais d'Agriculture	Chambre Agriculture		Mise en place de groupes de réflexions techniques pour les agriculteurs : énergies renouvelables, bocage, filières...	50 000 €				30 000 €				
Action promotion valorisation viande charolaise et nota AOP pour rechercher de		ODG							10 000 €					
Modernisation de la halle d'exposition de Charolais		Ville de Charolais		Objectif : Valorisation d'un pôle de développement économique du Charolais en articulation avec la halle technologique, la Maison du Charolais										
						<b>866 000 €</b>			<b>233 000 €</b>	<b>760 960 €</b>				

Estimation enveloppe Région 2016 : 800K€  
Estimation enveloppe FNADT 2016 : 200K€

**Pour mémoire, crédits territoriaux votés en 2015 par la Région par anticipation des conventions territoriales**

Ville de Charolais	Médorisation de la halle	200 000 €
CC du Pays Clayetais	Extension pyramse	150 000 €
CC du Charolais	Création crèche à Charolais	34 170 €
CCVAL	Etude faisabilité centre vaufrais	15 330 €
<b>TOTAL</b>		<b>399 500 €</b>

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 22 FEVRIER 2016**

Date de convocation : 12  
février 2016

Nombre de Membres en  
exercice : 24

Nombre de Présents : 15

Nombre de Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 21

2016-08

Certifié exécutoire pour  
avoir été reçu à la Sous  
Préfecture le 07/03/2016

et publié, affiché ou  
notifié le 07/03/2016

Réf AR 713-7032016-  
200050276

L'an deux mille seize, le 22 février à 14h30, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 12 février 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET

**POUVOIRS :**

Mme Nicole GARRUCHET donne pouvoir à Bernard LABROSSE  
Mme Edith GUEUGNEAU donne pouvoir à Jean-Claude DUCARRE  
M. Thomas JOLY donne pouvoir à Didier CENARD  
M. André MAMESSIER donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE  
M. Fabien GENET donne pouvoir à Josianne CORNELOUP  
M. Gérald GORDAT donne pouvoir à Pierre BERTHIER

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. André ACCARY, M. Paul LORTON, M. Pierre MATHIEU, Mme Nicole GARRUCHET, Mme Edith GUEUGNEAU, M. Thomas JOLY, M. André MAMESSIER, M. Fabien GENET, M. Gérald GORDAT.

**Conventions de partenariat avec la Chambre d'Agriculture  
et le CAUE**

Rapporteur: Jean-Marc NESME

Bois bocager :

Suite à la décision du Bureau d'engager une démarche de structuration de filière bois bocager (séance du 16 septembre 2015), une demande de subvention avait été adressée à la Région. La subvention attribuée par la Région s'élève à 31 840€ sur un coût de projet de 39 798€TTC.

L'action sera réalisée sur 2 exercices budgétaires.

Il est rappelé que cette action alimente le dossier de candidature UNESCO

Pour mettre en œuvre le projet il est proposé d'approuver et d'autoriser le Président à signer une convention avec la Chambre d'Agriculture qui assurera la mise en œuvre de cette action.

Cartographie paysagère :

Dans le cadre de l'élaboration de l'inventaire paysager du dossier UNESCO, il est nécessaire de conventionner avec le CAUE pour l'élaboration de la cartographie de l'étude paysagère réalisée par Jacques SGAR. Le coût de la prestation du CAUE est de 5 000€TTC

Il est proposé d'approuver cette convention et d'autoriser le Président à signer une convention avec le CAUE pour l'élaboration de l'inventaire paysager du dossier UNESCO

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,**

**Approuve les conventions de partenariat**

**Autorise le Président à les signer**

Fait à Paray le Monial, 23 février 2016

Le Président,

Jean-Marc NESME



*M. Nesme*

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

**SEANCE DU 22 FEVRIER 2016**

Date de convocation : 12  
février 2016  
Nombre de Membres en  
exercice : 24  
Nombre de Présents : 15  
Nombre de Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 21

2016-09

Certifié exécutoire pour  
avoir été reçu à la Sous  
Préfecture le 07/03/2016

et publié, affiché ou  
notifié le 07/03/2016

Réf AR

713-7032016-200050276

L'an deux seize, le 22 février à 14h30, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 12 février 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Claude DUCARRE, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. Jean-Marc NESME, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLLOT, M. Jean PIRET, M. Louis PONCET

**POUVOIRS :**

Mme Nicole GARRUCHET donne pouvoir à Bernard LABROSSE  
Mme Edith GUEUGNEAU donne pouvoir à Jean-Claude DUCARRE  
M. Thomas JOLY donne pouvoir à Didier CENARD  
M. André MAMESSIER donne pouvoir à Isabelle LAGOUTTE  
M. Fabien GENET donne pouvoir à Josianne CORNELOUP  
M. Gérald GORDAT donne pouvoir à Pierre BERTHIER

**ABSENTS OU EXCUSES**

M. André ACCARY, M. Paul LORTON, M. Pierre MATHIEU,

**Partenariat Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne**

Rapporteur: Jean-Claude DUCARRE

Pour accompagner dans la mise en place de l'observatoire du SCOT, afin d'alimenter le travail sur les stratégies locales de l'Habitat, et les diagnostics des PLUi, ainsi qu'à accompagner les travaux des CC travaillant à leurs fusions, **il est proposé un partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Sud bourgogne**

Le PETR traiterait en interne des données concernant les dynamiques démographiques et les profils socio-économiques

Le PETR prendrait également en charge les démarches administratives nécessaires au recueil de données MAJIC 3 (DDT), DREAL (SITADEL, RPLS...) et si besoin : données sur la demande en locatif social (DDT, autres sources ?)...

**L'AUSB traiterait par intercommunalité et par commune les données habitat-logement (exemples de sources : INSEE RGP, DREAL, DVF, données SITADEL..) :**

- Nature et évolutions du parc de logements
- Marché foncier + locatif
- Construction neuve

**Le montant de la proposition de partenariat est de 5 000€ HT, correspondant à la réponse sur la partie habitat, soit 7 jours, auxquels s'ajoutent l'intégration des données cadastrales correspondant à 5 jours, soit environ 3800€ HT.**

**Total 8.800 € HT.**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, Décide d'engager un partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Sud bourgogne dans les conditions présentées précédemment**



Fait à Paray-le-Monial, 23 février 2016

Le Président,  
*M. Nesme*  
Jean-Marc NESME